Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-2025071110-DE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

***Présents** : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés** : ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.*

RAPPORT N° 2025/159 : Modification de la durée de la convention de participation avec le Centre de Gestion pour la prévoyance des agents

Vu le Code général de la Fonction Publique,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu l'article 452-42 du code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivité territoriales et de leurs établissements publics à leur financement
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
Vu la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du Centre de Gestion 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion 05 et VYV en date du 19 septembre 2019
Vu la délibération n° 2024-254 en date du 22 novembre 2024 portant adhésion à la convention du Centre de Gestion 05 pour le risque prévoyance
Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026
Considérant l'intérêt pour la Communauté Communes de Serre-Ponçon de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMIITE** :

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-200067742-20250708-2025071110-DE

- **D'APPROUVER** la prolongation d'adhésion avec le Centre De Gestion 05 jusqu'au 31 décembre 2026

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention et tout acte en découlant.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE PONCON 05200

La Présidente,

Chantal EYMEOUD